

# PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL 2024

# I - CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 février 2024.

# II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

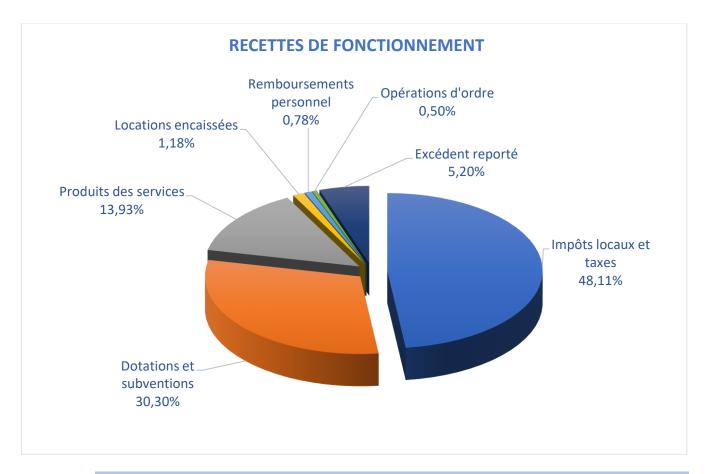
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Sens R	Chapitre  013 - Atténuations de charges  70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses  73 - Impôts et taxes  731 - Fiscalité locale  74 - Dotations et participations  75 - Autres produits de gestion courante  76 - Produits financiers  77 - Produits spécifiques  78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions  002 - Résultat de fonctionnement reporté	Budget 2023 20 000 486 300 257 180 1 497 800 1 124 110 59 800 0 0	Réalisé 2023 42 461,09 537 736,36 257 221,53 1 508 902,00 1 155 704,54 51 308,47 2,96 15,00 174,32	Budget 2024 30 000 535 760 256 980 1 593 390 1 165 300 45 300	% Budget 2024/ budget 2023 50,00% 10,17% -0,08% 6,38% 3,66% -24,25%	% Budget 2024 / Réalisé 2023 -29,35% -0,37% -0,09% 5,60% 0,83% -11,71% -100,00% -100,00%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre	200 000 24 900	200 000,00 23 039,28	200 000 19 270	0,00% -22,61%	0,00% -16,36%
Total	sections	3 670 090	3 776 565,55	3 846 000	4,79%	1,84%
R		3 070 090	3 770 303,33	3 840 000	4,7370	1,0470
D	011 - Charges à caractère général	-834 100	-730 785,75	-879 250	5,41%	20,32%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	-1 837 500	-1 782 590,99	-1 861 700	1,32%	4,44%
	014 - Atténuations de produits	-15 290	-15 127,00	-1 650	-89,21%	-89,09%
	65 - Autres charges de gestion courante	-286 470	-281 026,39	-314 800	9,89%	12,02%
	66 - Charges financières	-58 670	-57 192,12	-52 120	-11,16%	-8,87%
	67 - Charges spécifiques	-2 000	-103,93	-2 000	0,00%	1824,37%
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-300	-300,00	-280	-6,67%	-6,67%
	023 - Virement à la section d'investissement	-560 000		-644 000	15,00%	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-75 760	-71 903,81	-90 200	19,06%	25,45%
Total	D	-3 670 090	-2 939 029,99	-3 846 000	4,79%	30,86%
Total	général	0	837 535,56	0		-100,00%

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, multi-accueil, accueil de loisirs, périscolaire, locations de salles ou bâtiments...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme communauté de commune Sèvre et Loire, et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 3 846 000 euros.



Produits des services et du domaine 2024 : 535 760 €

Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent notamment :

	Montant	% BP2024	% BP
	alloué	/BP2023	2024/ réel
			2023
Les participations aux frais de restauration scolaire et pour	341 500 €	+11,09%	-1,14%
l'accueil périscolaire			
Les participations pour les activités d'Accueil de loisirs et tweens	115 000 €	+14,89%	+2,20%
Les participations pour le Multi-Accueil	63 000 €	0%	+1,10%
Le remboursement de frais et mise à disposition de personnel	6 510 €	-9,58%	-14,79%
communal			
Les concessions dans les cimetières	5 600 €	+12%	-12 ,87%
Les redevances d'occupation du Domaine public	4 150 €	+15,28%	+22,53%

Ils augmentent de 10,17% par rapport au budget 2023.

#### Impôts, taxes et fiscalité locale 2024 : 1 850 370 €

Ils englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

#### Les contributions directes

Le produit attendu des taxes locales est de 1 440 000 €.

Cette estimation est fondée sur :

- L'augmentation des bases des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe foncière revalorisées de + 3,9% au niveau national (calcul lié à la variation de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2),
- L'augmentation des taux communaux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties comme suit:

Taux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation (résidences secondaires depuis 2023)	19,09%	19,28%	19,28%	19,28%	19,28%	20,05%	20,83%
Taxe foncière bâti	20,06%	20,26%	20,26%	35,26%*	38,08%	39,60%	41,14%
Taxe foncière non bâtie	39,20%	39,59%	39,59%	39,59%	42,76%	44,47%	46,20%

<sup>\*</sup> Depuis 2021 : Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) opéré vers les communes : Ainsi, pour LE PALLET, le taux de référence 2021 = Taux communal 2020 (20,26%) + taux départemental 2020 (15%) = 35,26%

#### Les autres impôts locaux et taxes

Les autres impôts locaux s'élèvent globalement à 410 370 €, soit une diminution de 5,87% par rapport au budget 2023, ainsi par exemple:

	Montant alloué	% BP2024 /BP2023	% BP 2024/ réel 2023
L'attribution de compensation de la CCSL	194 600 €	0%	0%
La taxe additionnelle aux droits de mutation	100 000 €	-21,96%	-24,52%
Le Fonds national de péréquation des ressources	60 000 €	-0,33%	-0,37%
intercommunales et communales (FPIC)			
La taxe sur les pylônes électriques	49 000 €	+5,38%	+2,94%
Les autres taxes	6 770 €	+3,52%	+48,69%

#### Dotations et subventions 2024 : 1 165 300 €

#### La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement de **732 600 €** est **en augmentation de 2,75 %** par rapport au budget 2023.

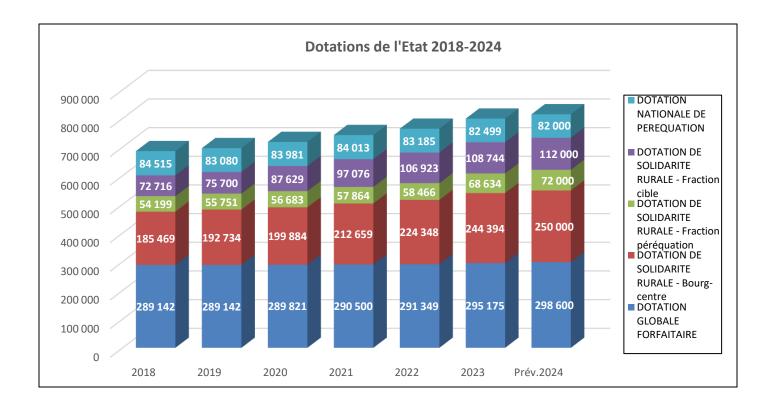
Elle se décompose comme suit :

**Dotation forfaitaire** 298 600 € 434 000 €

Dotation de solidarité rurale (Fraction péréquation, cible et bourg-centre)

La dotation nationale de péréquation représente 82 000 € en 2024 soit une diminution de 1,20%.

Les Dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :



#### Les autres participations ou subventions

Elles s'élèveraient à **350 700 €** et se décomposeraient notamment en :

	Montant alloué	% BP2024 /BP2023	% BP 2024/ réel 2023
Les participations de la CAF pour les structures accueil de loisirs,	281 750 €	+9,92%	+0,05%
périscolaire et multi-accueil			
Les attributions de compensation TH, TF et autres	33 200 €	-3,80%	-4,52%
Les participations de l'Etat en lien avec le scolaire et périscolaire	23 750 €	-9,35%	-12,98%
(TAP, tarification sociale restaurant scolaire, service minimum			
grève école)			
Le FCTVA (entretien bâtiments, voirie)	7 200 €	+26,76%	+29,89%
Les autres dotations de l'Etat (élections, dotation protection	4 800 €		
fonctionnelle Elu)			

#### Autres produits de gestion courante 2024 : 45 300 €

Ils correspondent aux revenus des bâtiments ou terrains loués (Logements sociaux, logement de l'ancienne Poste, Garage, salles municipales, antennes relais (Free et Bouygues)

S'y ajoutent depuis le passage à la M57 les remboursements de sinistres par les assurances et remboursements de trop perçus (auparavant en produits exceptionnels).

# Atténuation de charges, remboursements 2024 : 30 000 €

Il s'agit des remboursements provenant de l'assurance du personnel ou de la CPAM (Indemnités journalières sécurité sociale) suite aux arrêts maladie ou congés maternité des agents.

Les remboursements viennent en déduction des charges de personnel car les agents en arrêt ont dû être remplacés.

#### Autres recettes 2024 : 219 270 €

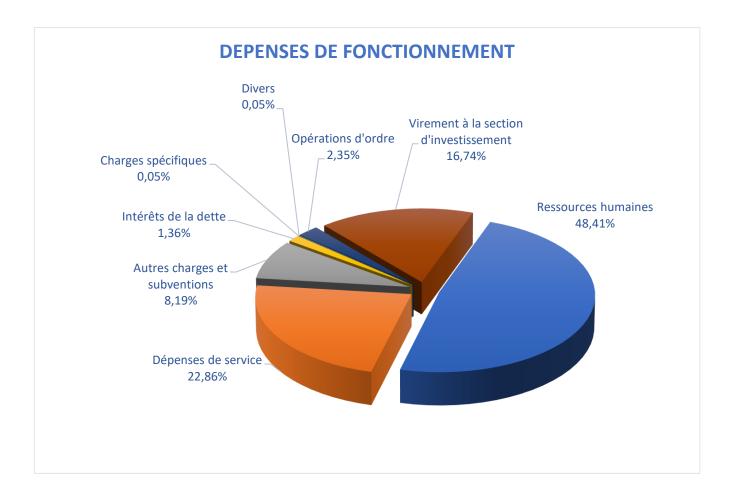
Les autres recettes concernent notamment l'inscription comptable des travaux en régie pour 10 000 € et les amortissements des subventions d'équipement pour 9 270 €.

La reprise du résultat de fonctionnement 2023 est constatée pour 200 000 €.

#### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, repas de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, et les services extrascolaires, fêtes et cérémonies ...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 3 846 000 euros.



### Charges de structure 2024 : 3 055 750 €

Elles se répartissent entre frais de personnel et autres charges de structures :

#### Les charges de personnel : 1 861 700 €

Les frais de personnel augmenteront de 1,32% par rapport au budget 2023.

#### Raisons principales:

- L'impact « glissement, vieillesse, technicité »,
- La revalorisation du point de l'indice (+1,5%) sur une année complète (sur 6 mois en 2023)
- L'augmentation du SMIC de 1,13% au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'augmentation de 5 points d'indice, ce qui représente une charge supplémentaire de 29,50 € par mois par agent
- Le recrutement d'animateurs pour le Printemps du sport
- La réorganisation du service technique avec l'arrivée d'un DST

#### Les autres charges de structure : 1 194 050 €

Les autres charges de structures augmentent de 6,69 % entre le budget 2023 et le budget 2024, Elles concernent :

\* 879 250 € au chapitre 011 - Charges générales de fonctionnement, se répartissant en :

	Montant alloué	% BP2024 /BP2023	% BP 2024/ réel 2023
Achats et variations de stocks (énergie, alimentation, petits équipements, fournitures)	259 020 €	-5,22%	+11,96%
Services extérieurs (locations diverses, entretien mobiliers & immobiliers, assurances, maintenance)	464 170 €	+10,46%	+26,36%
Autres services extérieurs (honoraires, publications, frais de téléphone)	138 060 €	+12,14%	+20,48%
Impôts et taxes (taxes foncières, redevance déchets)	18 000 €	+3,15%	+2,81%

A noter : Les postes liés à l'entretien et la réparation des bâtiments, terrains, et autres biens mobiliers ont exceptionnellement été fortement augmenté cette année dans le but de remettre à niveau la maintenance du patrimoine communal.

**❖ 314 800 € au chapitre 65** - Autres charges générales et subventions accordées, concernant notamment :

	Montant alloué	% BP2024 /BP2023	% BP 2024/ réel 2023
Les dépenses sous convention avec l'O.G.E.C.	175 000 €	+16,05%	+16,81%
Les subventions aux associations	23 200 €	+ 7,26%	-13,88%
Les subventions aux organismes publics (Communes, CCAS,	13 170 €	+4,78%	+124,91%
CCSL)			

#### Les charges financières 2024 : 52 120 €

Les charges financières correspondent exclusivement aux intérêts de la dette et sont **en diminution de 11,16%** par rapport à 2023, compte tenu du désendettement de la commune.

## Autres charges spécifiques 2024 : 3 930 €

Il s'agit des atténuations de produits (dégrèvements de TFNB – JA, TH logements vacants) pour 1 650 €, des charges spécifiques (titres annulés sur exercices antérieurs) pour 2000 € et des dotations aux provisions et dépréciations (280 €).

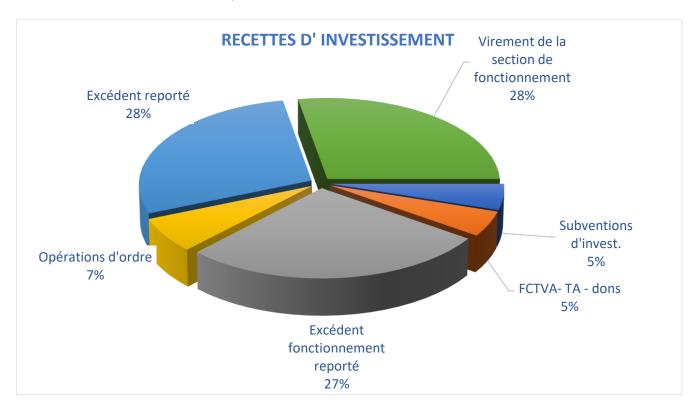
# Les dépenses d'ordre entre sections 2024 : 734 200 €

Elles sont constituées du virement d'un excédent d'exploitation de fonctionnement de 644 000 € à la section d'investissement (autofinancement) et de la dotation aux amortissements pour 90 200 €.

# III - SECTION D'INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BUDGET 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser 2023	Crédits 2024	TOTAL Budget 2024
D	16 - Emprunts et dettes assimilées	-209 100,00	-209 057		-212 000,00	- 212 000,00
	20 - Immobilisations incorporelles	-186 780,00	-77 130	-100 662,17	-30 350,00	- 131 012,17
	204 - Subventions d'équipement versées	-70 470,00	-38 824	-12 349,23	- 29 000,00	- 41 349,23
	21 - Immobilisations corporelles	-276 562,35	-117 154	- 1 708,63	- 828 569,97	- 830 278,60
	23 - Immobilisations en cours	-1 270 762,65	-263 045	- 764 590,00	-253 500,00	- 1 018 090,00
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-24 900,00	-23 039		-19 270,00	- 19 270,00
	041 - Opérations patrimoniales	-52 920,00	-2 919		- 62 000,00	- 62 000,00
Total						
D		-2 091 495,00	-731 167,32	- 879 310,03	- 1 434 689,97	- 2 314 000,00
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	618 100,00	619 613		748 207,18	748 207,18
	13 - Subventions d'investissement	371 783,19	281 081	113 320,00		113 320,00
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 760,00	71 904		90 200,00	90 200,00
	041 - Opérations patrimoniales 001 - Solde d'exécution de la section	52 920,00	2 919		62 000,00	62 000,00
	d'investissement reporté 021 - Virement de la section de	412 931,81	412 932		656 272,82	656 272,82
	fonctionnement	560 000,00			644 000,00	644 000,00
Total						
R		2 091 495,00	1 388 448,92	113 320,00	2 200 680,00	2 314 000,00
Total	général		657 281,60	- 765 990,03	765 990,03	





Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA), la taxe d'aménagement et les réserves : 748 207,18 €

Pour le FCTVA, ces recettes sont directement liées aux dépenses d'investissement réalisées en 2023, puisque la commune a pérennisé le système de récupération sur les investissements N-1.

En raison du faible montant des investissements en 2023, le montant qui sera encaissé en 2024 sera d'environ 50 670 €.

La taxe d'aménagement perçue sur les constructions et extensions d'habitation (hors lotissement avec PUP) devrait s'élever à 60 000 € en 2024.

Enfin, l'affectation du résultat 2023, d'un montant de 637 535,56 €, a été constatée en excédent capitalisé (200 000 € de l'excédent de fonctionnement 2023 ont été conservés en section de fonctionnement).

### Subventions d'équipement 2024 : 113 320 €

Pour l'exercice 2024, ces subventions à percevoir englobent :

#### - Les restes à réaliser de l'année 2023 : 113 320 €

- Solde Subvention Plan guide AMI Cœur de bourg (Département)	16 784 €
- Subvention restauration des archives communales (conseil départemental)	286 €
- Solde Subvention DETR pour l'extension du centre technique municipal	70 000 €
et locaux associatifs (Etat)	
- Solde Subvention DSIL pour l'installation de panneaux photovoltaïques	26 250 €
+ cuve récupération eaux pluviales (Etat)	

# Recettes d'ordre 2024 : 1 452 472,82 €

Les recettes d'ordre, en provenance de la section de fonctionnement, sont constituées, comme on l'a vu précédemment, par le virement du fonctionnement pour 644 000 € et la dotation aux amortissements pour 90200 €.

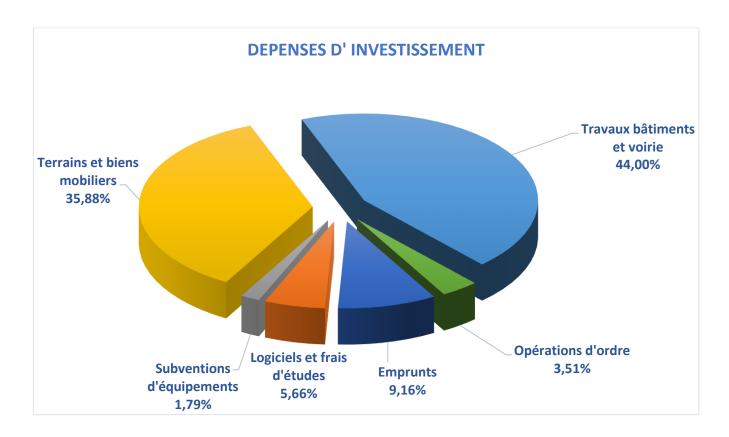
Les recettes d'ordre concernant les opérations patrimoniales (avances sur commandes de travaux) représentent 62 000 €.

Le résultat d'investissement reporté 2023 est excédentaire pour un montant de 656 272,82 €.

# LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 2 314 000 € et comprennent :

- les restes à réaliser 2023 (opérations non terminées et opérations pluriannuelles),
- et de nouveaux projets d'investissements.



Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette), soit **2 020 730 €**, concernent notamment :

Pour l'exercice 2024, elles englobent :

#### - Les restes à réaliser de l'année 2023 : 879 310,03 €

-	Suite des études sur le Centre bourg	11 040,00 €
-	AMO pour la restructuration du groupe scolaire / périscolaire et mairie	29 856,00 €
-	AMO pour la SPL	20 352,00 €
-	Audit énergétique – groupe scolaire, périscolaire et mairie	6 189,72 €
-	Convention avec la chambre d'agriculture (parcelles délaissées)	17 576,45 €
-	Frais d'étude (faisabilité place mairie, AMO schéma directeur eaux pluviales)	15 648,00 €
-	Solde des travaux TE44 (rénovation réseau éclairage public)	12 349,23 €
-	Frais de géomètre, ADAP et autres	2 728,63 €
-	Extension du Centre Technique Municipal et locaux associatifs	539 978,19 €
-	Aménagement de la rue des vignes et autres travaux de voirie	220 636,21 €
-	Travaux de réseaux d'eaux pluviales	2 955,60 €

#### - De nouvelles immobilisations incorporelles : 30 350 €

-	Audit énergétique SPL et autres missions de contrôle technique	10 000 €
-	Réalisation du schéma directeur des eaux pluviales	13 350 €
-	Logiciels	7 000 €

#### - De nouvelles subventions d'équipements : 29 000 €

-	Reversement de la taxe d'aménagement perçue dans les zones économiques	4 000 €
-	Rénovation de l'éclairage public	25 000 €

## - De nouvelles immobilisations corporelles : 793 770 €

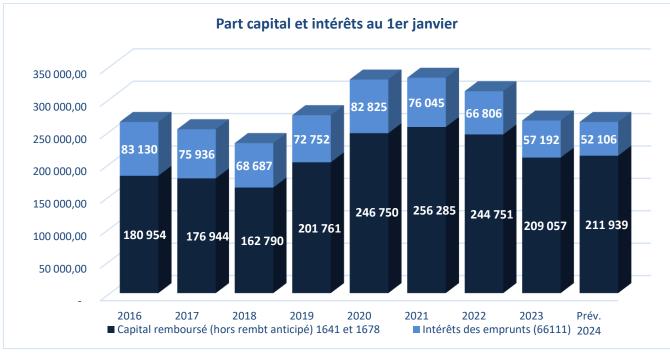
_	Acquisition de terrains (réserves foncières)	496 620 €
_	Plantations d'arbres (Site Sainte Anne, cimetière Sainte Anne)	4 000 €
_	Cimetières (ossuaire, jardin du souvenir)	10 000 €
_	Restauration du caveau Cormerais (cimetière Saint Michel)	15 200 €
_	Aménagement du chemin des Gohaux	30 000 €
-	Végétalisation d'une partie de la cour de l'école	6 000 €
-	Travaux de remise aux normes électriques de bâtiments communaux	25 000 €
-	Réfection de la scène à la salle polyvalente de loisirs	35 000 €
-	Installations de voirie	17 000 €
	(Panneaux de voirie, table, rambarde Sanguèze)	
-	Installations de constructions	58 360 €
	(Éléments de sécurité, serrures, chaufferie église)	
-	Matériel informatique et téléphonie pour l'école et les services	16 950 €
-	Mobilier école, périscolaire et restaurant scolaire	5 720 €
-	Véhicule pour services techniques	25 000 €
-	Matériels divers	45 720 €
	(Équipements ST, rayonnages CTM et archives municipales, lave-vaisselle périscolaire, sèche linge)	

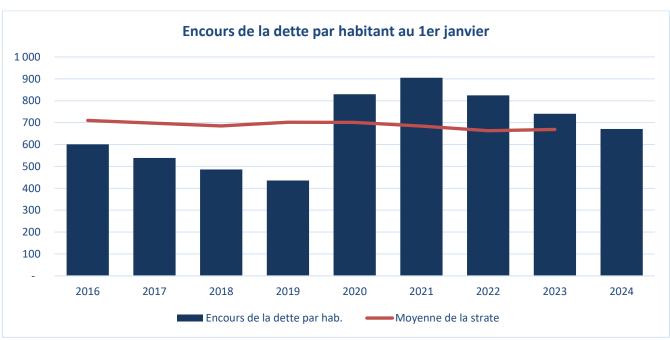
#### - De nouveaux travaux d'aménagement : 288 300 €

-	Extension du Centre Technique Municipal et locaux associatifs	30 000 €
	(Peinture HM + avenants éventuels et révisions)	
-	Maîtrises d'œuvre (Périscolaire, école, mairie, espace jeunes)	150 000 €
-	Réfection salle multiculturelle	7 600 €
-	Réfection local et hotte au restaurant scolaire	12 000 €
-	Travaux de voirie (aménagement de sécurité La Mare,	88 700 €
	sortie place marché, accès nouveaux locaux associatifs)	

## Le remboursement de la dette en capital 2024 : 212 000 €

Le remboursement de la dette <u>en capital</u> s'est élevé à 211 939 €.





# Dépenses d'ordre 2024 : 81 270 €

Elles concernent les travaux en régie estimés à **10 000** €, l'amortissement des subventions d'équipements (9 270 €) ainsi que les recettes d'ordre concernant les opérations patrimoniales (avances sur commandes de travaux) représentant **62 000**€.